

Cfdt:

# Accord distribution

COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE

## COMMISSION DE SUIVI DU 4 JUILLET : LES RÉSULTATS !

### UN ACCORD AU BÉNÉFICE DES FACTEURS ET DE LEURS ENCADRANTS

Ce 4 juillet 2017, la deuxième commission de suivi de l'accord sur les conditions de travail à la distribution s'est tenue entre les signataires. Globalement, l'ensemble des engagements sont respectés voire même en avance sur le plan de marche, notamment en matière de recrutement, de promotion et de formation.

La signature de la CFDT commence à payer et surtout sur les fiches de paye ! Après seulement 3 mois de mise en œuvre de l'accord, de nombreuses dispositions se déploient à un rythme soutenu. Au quotidien, les signataires œuvrent pour faire appliquer l'accord dans les territoires et corriger les éventuels écarts. Ainsi, il a été rappelé que les FSE avaient pour vocation d'accompagner le développement des nouveaux services. Il s'agit bien de leur activité principale. Les FE/FQ sont maintenus et non seulement les RAP en cours ont été confirmées mais de nouvelles RAP seront programmées en fin de 2<sup>ème</sup> semestre. De même, grâce à l'action de la CFDT, la sécabilité sous toutes ses formes (renforts, sécabilité inversée...) fait l'objet d'un cadrage strict (complémentaire et inopiné limité à 30 jours) ! Si des progrès restent à faire en matière de décompte des heures supplémentaires, notamment des encadrants, la CFDT s'y emploie et la situation progresse dans le bon sens.

#### Outre les résultats quantitatifs ci-contre, il est à noter :

- ▶ **Facteurs** : avec 1654 recrutements à fin mai, les engagements de l'accord seront vraisemblablement dépassés !
- ▶ **RAP Facteurs Qualité et Facteurs d'équipe** : 500 promotions au 1<sup>er</sup> semestre (encore 150 lauréats à nommer sur des postes de FE/FQ)
- ▶ **Encadrants** : 4 DSCC engagées dans le programme d'amélioration des conditions d'emploi des encadrants (démarche « diamant », généralisation en 2018)
- ▶ **Facteurs polyvalents** : 7346 ex-rouleurs sont désormais nommés facteurs polyvalents et bénéficient d'une prime de 7€ par jour de remplacement.
- ▶ **Services arrières et facteurs guichetiers** : Ouverture des chantiers dès l'automne !
- ▶ **Chantier normes et cadences** : Les travaux se fondent sur le principe d'une même restitution complète pour tous les facteurs (trices). Un standard intégrant l'ensemble des activités (nouveaux services compris) sera produit.

- À fin mai :
- ↑ 1654 facteurs recrutés,
  - ↑ 3628 facteurs promus I.3,
  - ↑ 500 facteurs promus FE/FQ,
  - ↑ 2921 facteurs en parcours qualifiant,
  - ↑ 444 encadrants formés à la QVT,
  - ↑ 9807 agents ont perçu la prime de 200€,
  - ↑ 2921 encadrants ont perçu la prime de 300€,
  - ↑ 1419 demandes de réévaluation de la charge de travail
- ↑ Promotion vers la fonction de ROP IIII en cours

# COMMISSION DE SUIVI DU 4 JUILLET : LES DÉCISIONS !

La commission nationale de suivi a réaffirmé certains principes liés à l'accord :

- La mise en place d'une procédure simple de déclaration des heures supplémentaires (HS) y compris pour les encadrants. Un ETC obligatoire rappelant les principes de gestion des HS des agents et des encadrants devra être démultiplié dans tous les établissements pour la fin de l'année.
- La spécialisation des FSE sur les nouveaux services : un rappel de sens sera effectué au niveau des territoires.
- Le périmètre des III.1 ROP et sa portée managériale est réaffirmé conformément à l'accord et un rappel sera réalisé par La Poste : positionnement sur des sites distants uniquement, limitation du nombre d'agents encadrés à 12 agents (et non 12 QL !),...
- L'amélioration des conditions d'emploi des encadrants : une démarche de co-développement va être initiée afin de valoriser une communauté des encadrants. De même, le chantier « Référentiel des conditions d'emploi des encadrants » sera lancé à la rentrée. Enfin, un budget sera identifié afin d'améliorer les conditions concrètes d'exercice du métier d'encadrant.

## RAP facteurs d'équipe et facteurs qualité :

→ 500 promus au 1<sup>er</sup> semestre, encore 150 nominations à venir !  
→ Une nouvelle RAP FE/FQ programmée en fin de 2<sup>ème</sup> semestre

La commission nationale de suivi a pris les décisions suivantes :

- ▶ **La programmation de nouvelles RAP FE/FQ en fin de 2<sup>ème</sup> semestre :** le maintien des fonctions de FE et FQ est bien entériné et une nouvelle série de RAP sera programmée dès que l'ensemble des promus précédents seront tous nommés. En amont, afin de faciliter la mobilité des FE/FQ en poste, les APC (appels à candidature) devront se poursuivre sur les fonctions de FE et FQ.
- ▶ **L'abondement à la hausse des niveaux de recrutement en fonction des sorties :** si les départs s'avèrent supérieurs aux prévisions, l'écart réalisé/prévision viendra s'ajouter aux 3000 recrutements minimum déjà prévus par l'accord. En amont des recrutements, chaque DSCC devra s'assurer des demandes de mobilité des agents en poste.
- ▶ **L'intégration de toutes les formes de sécabilité complémentaire dans le compteur des 30 jours :** ainsi, les organisations avec renforts ou sécabilité inversée devront bien être comptabilisées, y compris lors de l'absence du renfort prévu.
- ▶ **La fin programmée des tournées vélo avec IP :** à chaque réorganisation, les établissements devront supprimer toutes les tournées VAE avec IP. En tout état de cause, toutes les tournées avec IP devront avoir disparu avant le 31/12/2019.

Un accord de cet ampleur, nécessite un syndicalisme responsable, engagé et constructif à l'image des postières et des postiers !

**Avec l'accord sur les conditions de travail à la distribution, vous aurez régulièrement de bonnes nouvelles !**